



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367
auprès de la Préfecture de Strasbourg

Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER

8, rue du vignoble 67530 OTTROT

Ci-après dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom

Nom

Adresse

Mail

Numéro ADELI

Ci-après dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Article 1 : objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation organisera l'action de formation suivante :

Intitulé de la formation : Accompagnement parental en orthophonie, une question de posture : utilisation de la communication non-violente et autres outils de communication

Formatrice : Aurélia FORESTIERI – KELLER

Nature de la formation (au sens de l'article L6353-1 du code du travail) : «acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ».

Objectifs de la formation :

- l'acquisition de théories autour de l'accompagnement parental et du rapport collaboratif
- la compréhension des enjeux de la relation de confiance instaurée par l'accompagnement parental
- la mise à disposition d'outils de communication non-violente en auto-empathie et en empathie
- la mise à disposition d'autres outils de communication issus de la PNL, des TCC et de l'école de Palo Alto



AFK Formations

Article 2 : Organisation de l'action de formation

E-learning via une plateforme de formation en ligne (environ 5 heures)

Une attestation de présence et de règlement sera délivrée à l'issue de l'action de formation.

Article 3 : Niveau de connaissances préalablement requis

Pour pouvoir s'inscrire, le stagiaire doit être orthophoniste ou logopède.

Article 4 : moyens pédagogiques

- Vidéos enregistrées
- Mises en situation
- Propositions de mises en pratique

Articles 5 : dispositions financières

Le total dû est de 90 Euros jusqu'au 4 septembre 2023.

Le stagiaire s'engage, par la signature de cette convention, au règlement de cette somme par virement (RIB de l'organisme de formation ci-joint) ou par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI-KELLER (à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT).

Article 6 : confidentialité

En signant cette convention, le stagiaire s'engage à ne pas diffuser des identifiants de connexion, le lien hypertexte de la plateforme de formation en ligne, les documents et les vidéos fournis par le formateur. Il s'engage également à ne pas filmer ni enregistrer la formation et à garder la confidentialité du contenu de cette dernière.

Article 7 : litiges

En cas de litige né de l'application de la présente convention, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent à régler ce litige.

Fait à , le

En deux exemplaires

AFK formations

Le stagiaire



AFK Formations

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	01270	00021059801	22	EUR

Domiciliation
CCM DU PAYS DE SAINTE ODILE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM DU PAYS DE SAINTE ODILE
88 RUE DU GAL GOURAUD
BP 101
67213 OBERNAI CEDEX
03 90 41 65 43

Titulaire du compte (Account Owner)
AFK FORMATIONS
CHEZ KELLER AURELIA
8 RUE DU VIGNOBLE
67530 OTTROT

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ